



Amende de 180 euros pour titre de séjour expiré

Par **Anonimka**, le **12/11/2013** à **08:07**

Bonjour. Titulaire d'un titre vpf, je dois en demander le renouvellement. Le titre expire en décembre, je me suis rendue sur le site de la préfecture paris en septembre pour prendre rdv. Je l'aurai au moment où mon titre de séjour sera périmé de trois jours. Je viens de découvrir que je dois m'attendre à une amende de 180 euros :(
J'aimerais avoir vos témoignages sur les vraies pratiques. Pour qqs jours de situation irrégulière réclame-t-on vraiment une telle somme?
Merci

Par **fa3il khayr**, le **08/09/2016** à **22:08**

BONSOIR marque de politesse [smile4]

Non, ce n'est pas vrai, vous payez une amende de 180€ (en timbres fiscaux) si le jour où vous DEMANDEZ votre rendez-vous est après la date d'expiration de votre titre.

Par **Visiteur**, le **08/09/2016** à **22:11**

Bonsoir

Effectivement c'est bizarre, retournez à la préfecture avec vos papiers et ce document pour vous faire donner des explications.

Par **morobar**, le **09/09/2016** à **07:45**

Depuis le temps (novembre 2013) tout le monde a compris que le renouvellement n'est JAMAIS gratuit, il s'agit d'une taxe parafiscale.

Par **fawzi bouazzi**, le **12/12/2016** à **17:23**

bonjour

svp je suis tunisien conjoint de française j'ai eu déjà mon titre de séjour par L'OFII et j'ai mon rdv le 29/12/2016 et mon visa expire le 15/12/2016

es ce que je vais payez une amende ? et de combien le timbre ??

cordialement

Par **Blan**, le **02/03/2018** à **10:00**

Bonjour, mon petit ami est incarcéré et sa carte de séjour est expirée depuis octobre. Peut il demander une permission pour s'occuper du renouvellement de sa carte ou quelqu'un doit s'en occuper pour lui? Quels seront les frais?

Par **morobar**, le **02/03/2018** à **10:59**

Bjr,

Votre ami est en retard de 8 mois pour la demande de renouvellement, visa échu depuis 6 mois.

Sauf s'il est dans un cas particulier, conjoint (marié et non en compagnonnage) de français, ou père d'un enfant français, le renouvellement sera quasiment impossible.

Une assistante sociale officie dans les établissements pénitentiaires, c'est le moment de la consulter.

Par **Blan**, le **02/03/2018** à **22:45**

Merci pour la réponse, je vais lui dire de contacter l'assistante sociale, en espérant que ça puisse aboutir!

Par **Finadm**, le **16/09/2018** à **00:00**

Bonjour,

J'étais étudiante à Dijon et je viens de faire un transfert à Lille.J'ai commencé la procédure de

demande de renouvellement à Dijon mais cependant ils m'ont renvoyés mon dossier quelques jours avant l'expiration de mon titre disant que je devrais faire la demande de renouvellement à Lille selon vous dois je joindre à mon dossier une lettre explicative pour justifier le retard?

Merci d'avance pour vos réponses

Par **Ya**, le **29/10/2019** à **23:57**

Bonsoir, Mon titre de séjour de 10an (vie privé, vie de famille) es plus valide depuis juillet 2019, J'ai déménagée en 2017 et J'ai oubliée de communiquer ma nouvelle ma nouvelle adresse à la sous préfecture, du coup j'ai pas reçu mon dossier pour renouveler mon titre, et J'ai complaitement oublié tt ça! Je viens de me rendre compte aujourd'hui car la car à suspendu tout mes droits! Sachant que je suis maman isole d'un enfant de 2ans d'un père français, que faire?! Il me reste que 200€ pour vivre moi et ma fille! Sans parler des factures et loyer! Il faut un délais de mois pour dépôt du dossier! Et en plus 8 semaines pour avoir un rdv! Svp que dois je faire? Merci

Par **Rachidcsfr**, le **06/07/2020** à **19:54**

Salut YA,
je suis quasi ds le même cas que toi et voudrais connaître la suite de ton aventure.
La situation semble avoir été urgente, comment ça s'est passé ?

Cdlt,

Rachid

Par **weydad0**, le **15/03/2021** à **16:11**

Bonjour,

Le récépissé de demande de titre de séjour qu'on m'a donné a expiré le 3 mars 2021 et mon titre n'est toujours pas prêt. J'ai effectué une demande de renouvellement de récépissé en ligne sur la plateforme ouverte par le ministère de l'intérieur mais aucune réponse ne m'a été apportée et la préfecture ne répond pas à la question de savoir si cette demande est valable ou pas. Est ce que la démarche est valable ou bien je vais être pénalisée ?

Par **W59**, le **11/05/2023** à **23:32**

Bonjour,

Je me permets de vous solliciter afin de m'aider à débloquer ma situation.

Je suis venu en France dans le cadre d'un contrat CDD avec une autorisation de travail et un visa VLS-TS.

Le contrat de travail a pris fin mois de février. Mon visa est expiré et c'est maintenant que j'ai trouvé un contrat CDI.

Mon employeur a fait une demande d'autorisation de travail mais la réponse est refus à cause de l'expiration de mon visa. Dans mon cas, j'ai besoin d'un titre de séjour pour demander l'autorisation de travail et j'ai besoin d'une autorisation de travail pour demander un titre de séjour. Je suis vraiment bloqué et je ne sais pas quoi faire. Je vous prie de me renseigner sur la démarche à suivre afin de régler ma situation et de ne perdre mon emploi..

Dans l'attente de vous lire.

Bien cordialement,